

DEC171026DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Vincent GELI** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7258, intitulée «Centre de recherche en cancérologie de Marseille », dont le directeur est Jean-Paul BORG ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7258, intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Marseille », dont le directeur est Jean-Paul BORG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent GELI, directeur adjoint, DR**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent GELI**, délégation est donnée à **M. Juan IOVANNA, DR**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent GELI** et de **M. Juan IOVANNA**, délégation est donnée à **Mme Claude ROUX, IE1**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent GELI, de M. Juan IOVANNA, et de Mme Claude ROUX** délégation est donnée à **Mme Marie-France TINLAND, IE1**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent GELI, de M. Juan IOVANNA, Mme Claude ROUX et Mme Marie-France TINLAND, secrétaire générale**, délégation est donnée à **Mme Sophie GALL, IE2**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 mars 2017

Le directeur d'unité
Jean - Paul BORG